

ASSOCIATION PREVOYANCE MONCEAU - APM
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège au 71 boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 PARIS

(ci-après l' « Association »)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Le 26 septembre 2019, à 9h15, dans ses locaux situés 71 boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 PARIS, les membres de l'association APM se sont réunis en Assemblée Générale.

Une feuille de présence est établie et dûment émarginée par les membres de l'Association présents et les mandataires des membres de l'Association représentés, elle est certifiée exacte par le Président.

Monsieur Bruno-Alain MARTIN préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le président indique que les membres de l'Association ont été convoqués à la présente Assemblée, dans les formes et délais statutaires, au moyen d'une lettre adressée le 3 septembre 2019 au dernier domicile connu de chacun d'eux, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral et financier,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Budget 2019,
- Renouvellement de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association,
- Transfert des adhérents individuels de l'APM vers l'association ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS ;
- Transfert des adhérents TNS de l'APM vers l'association ENTREPRENEURS & GO TNS.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Adoption des nouveaux statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président fait observer :

- que tous les documents et renseignements prescrits par les statuts ont été communiqués aux membres de l'Association ou tenus à leur disposition,
- que la présente Assemblée, régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un spécimen de la lettre de convocation,

- la feuille de présence, et les pouvoirs des membres de l'Association représentés,
- un exemplaire du bilan et du compte de résultat établis au 31 décembre 2018,
- le rapport moral et financier,
- le texte des projets de résolutions présenté par le Conseil d'Administration.

Ces pièces sont reconnues régulières par le Bureau.

Le Président ouvre alors la délibération par la lecture du rapport moral et financier du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux membres de l'Association. Personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix :

A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **8**

Vote contre : **0**

Abstentions : **0**

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de 26.155,88 € est affectée comme suit :

- au compte « Report à nouveau », soit 26.155,88 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **8**

Vote contre : **0**

Abstentions : **0**

TROISIÈME RÉOLUTION

(Budget 2019)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du budget prévu pour l'exercice 2019, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **8**

Vote contre : **0**

Abstentions : **0**

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoir au Conseil d'administration en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association)

L'Assemblée Générale décide d'user de la faculté reconnue par le dernier alinéa de l'article R.141-6 du Code des assurances et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de conclure tout avenant aux contrats d'assurance en cours souscrits par l'Association, quel qu'en soit l'objet, dès lors qu'il n'entraîne pas de modifications essentielles du contrat d'assurance au sens dudit article, en ce compris la conclusion d'avenants de résiliation en vue de la conclusion de nouveaux contrats en remplacement, aux mêmes conditions essentielles ou à des conditions plus favorables pour les Membres adhérents.

La présente délégation a une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **8**

Vote contre : **0**

Abstentions : **0**

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Transfert adhérents vers ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS)

L'Assemblée Générale prend acte du transfert des adhérents individuels vers l'association ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS à effet du 1er janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **7**

Vote contre : **1**

Abstentions : **0**



SIXIÈME RÉOLUTION

(Transfert adhérents vers ENTREPRENEURS & GO TNS)

L'Assemblée Générale prend acte du transfert des adhérents TNS vers l'association ENTREPRENEURS & GO TNS à effet du 1er janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **7**

Vote contre : **1**

Abstentions : **0**

A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Refonte des statuts de l'Association)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts, décide d'approuver la modification des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **7**

Vote contre : **0**

Abstentions : **1**

HUITIÈME RÉOLUTION

(Modification des statuts)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts et prenant acte de l'adoption de la résolution qui précède, décide d'approuver le texte des nouveaux statuts de l'Association dans leur ensemble. Un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **7**

Vote contre : **1**

Abstentions : **0**

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

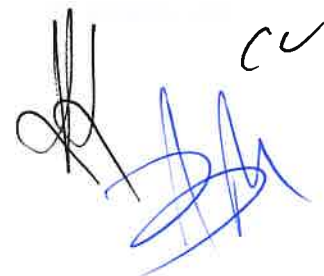
L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi, les statuts et les textes réglementaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des membres présents, représentés et votant par correspondance.

Vote pour : **7**

Vote contre : **1**

Abstentions : **0**



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président-Secrétaire, le Trésorier et un membre de l'assemblée.

Certifié conforme à l'original.


Monsieur Bruno-Alain MARTIN
Président et Secrétaire



Monsieur Claude COUSIN
Trésorier

Certifié conforme à l'original

Monsieur Henri LAURENT
Administrateur



